



Parcs
Canada

Parks
Canada

Canada



Réserve de parc national du Canada

Nahanni

Plan directeur

2021

Site du patrimoine
mondial de l'UNESCO



2021

Réserve de parc national du Canada
Nahanni

Plan directeur

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le président et directeur général de l'Agence Parcs Canada, 2021.

RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA NAHANNI : PLAN DIRECTEUR, 2021.

Papier : R64-562/2020F
978-0-660-36177-2

PDF : R64-562/2020F-PDF
978-0-660-34399-0

This document is also available in English.

Avis aux lecteurs

La santé et la sécurité des visiteurs, des employés et de l'ensemble de la population canadienne sont de la plus haute importance. Parcs Canada continue de suivre les conseils des experts en santé publique pour limiter la propagation de la COVID-19, tout en permettant aux Canadiens de découvrir le patrimoine naturel et culturel du Canada.

Parcs Canada reconnaît que la pandémie de COVID-19 pourrait avoir des répercussions imprévisibles sur le plan directeur de la réserve de parc national du Canada Nahanni. Parcs Canada informera les collectivités autochtones, les intervenants et le public de ces répercussions dans sa mise à jour annuelle sur la mise en œuvre du présent plan.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le plan directeur ou sur la
RÉSERVE DE PARC NATIONAL NAHANNI :

a/s de Réserve de parc national Nahanni
C.P. 348
Fort Simpson (Territoires du Nord-Ouest)
X0E 0N0

Téléphone : 867-695-7750; télécopieur : 867-695-2446
Courriel : pc.nahanniinfo-infonahanni.pc@canada.ca
www.parcscanada.gc.ca/fr/pn-np/nt/nahanni

Photos de la page couverture

En haut, de gauche à droite: Elan Productions Ltd & 90th Parallel Productions; R.Stimpson / ©Parcs Canada; Aletium Ltd

En bas : F.Mueller / ©Parcs Canada

Avant-propos



Les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada appartiennent à tout le peuple canadien et offrent des expériences authentiquement canadiennes.

Ces joyaux forment l'un des plus beaux et des plus grands réseaux d'aires patrimoniales naturelles et culturelles au monde.

Le gouvernement est résolu à protéger notre patrimoine naturel et culturel, à élargir le réseau d'aires protégées et à contribuer au rétablissement des espèces en péril. Nous devons en même temps continuer d'offrir des activités et des programmes innovateurs sur place et à distance pour permettre à un nombre accru de Canadiens et de Canadiennes de faire l'expérience des lieux patrimoniaux de Parcs Canada et de découvrir notre histoire, notre environnement et notre culture.

Ce nouveau plan directeur du parc national du Canada Nahanni (Nah?ą Dehé) souscrit à cette vision.

Les plans directeurs sont élaborés à l'issue de vastes consultations et avec l'apport de personnes et d'organismes divers, dont des peuples autochtones, des résidents de la région, des visiteurs et l'équipe dévouée de Parcs Canada.

Les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation sont une priorité pour le gouvernement du Canada. J'aimerais remercier de leur dévouement et de leur esprit de collaboration tous ceux et celles qui ont contribué à ce plan.

À titre de ministre responsable de Parcs Canada, je salue cet effort de collaboration, et j'ai l'honneur d'approuver le plan directeur de la réserve de parc national du Canada Nahanni.

Jonathan Wilkinson

*Ministre de l'Environnement et du Changement climatique et
ministre responsable de Parcs Canada*

Recommandations

Recommandé par :

Ron Hallman,
Président et directeur général
Parcs Canada

Andrew Campbell
Vice-président principal, Direction générale des opérations
Parcs Canada

Jonah Mitchell
Directeur d'unité de gestion
Unité de gestion du Sud-Ouest des Territoires du Nord-Ouest
Parcs Canada

Darrell Betsaka
Nahʔq Dehé
Représentant de la bande dénée de Nahʔq Dehé

Steve Vtial
Équipe du consensus de Nahʔq Dehé
Représentant de la bande dénée de Nahʔq Dehé

George Tsetso
Équipe du consensus de Nahʔq Dehé
représentant des Premières Nations du Dehcho

Keyna Norwegian
Équipe du consensus de Nahʔq Dehé
Représentante des Premières Nations du Dehcho

Lisa McDonald
Comité de gestion de Nááts'ihch'oh
Double représentante de l'équipe du consensus de Nahʔq Dehé

Résumé

Créée en 1976, la réserve de parc national Nahanni (la « réserve de parc ») s'étendait à l'origine sur 4 766 kilomètres carrés. En 2009, avec l'appui des Premières Nations du Dehcho et de la bande des Dénés de Nahʔą Dehé, la réserve de parc a été agrandie pour couvrir environ 30 050 kilomètres carrés, ce qui en a fait le troisième parc national en importance au Canada. Le nouveau secteur de la réserve de parc protège les caractéristiques uniques du plateau Ram et du karst de la rivière Nahanni Nord, les plus vastes glaciers des Territoires du Nord-Ouest, ainsi qu'un habitat important pour des espèces en péril comme le grizzli et le caribou des bois (population des montagnes du Nord). En 1978, la réserve de parc a été désignée, dans ses limites originales, comme site du patrimoine mondial, un des premiers au monde aux termes de la Convention du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). En 1987, une partie de la rivière Nahanni Sud située à l'intérieur des limites originales a été désignée comme rivière du patrimoine canadien.

En vertu de l'accord provisoire relatif à la gestion du parc Nahʔą Dehé (2001), la réserve de parc est gérée conjointement par les Premières Nations du Dehcho, la bande des Dénés de Nahʔą Dehé et Parcs Canada, par l'entremise de l'Équipe du consensus de Nahʔą Dehé. Le présent plan directeur a été élaboré avec l'Équipe du consensus de Nahʔą Dehé, après consultation et participation d'organisations gouvernementales autochtones, de titulaires de permis d'entreprise, de chefs politiques, d'organismes communautaires régionaux et du grand public. La vision, les stratégies clés, les objectifs et les cibles reflètent ce que nous avons entendu et dressent un cadre solide sur lequel baser la gestion future du parc.

Le présent plan directeur établit une vision pour l'avenir de la réserve de parc national Nahanni et prévoit des stratégies et des objectifs visant à concrétiser cette vision. À ce titre, il se veut le guide principal pour la gestion de la réserve de parc et constitue un important document définissant les responsabilités de l'Agence envers les peuples autochtones et les Canadiens quant à la manière dont sera gérée la réserve de parc.

Cinq stratégies clés sont définies dans le plan directeur afin d'orienter le travail de gestion du parc dans un avenir rapproché. La stratégie clé 1 met l'accent sur la diffusion des récits, de l'histoire et de la culture des Dénés comme aspect central de l'expérience du visiteur dans un cadre sauvage encore vierge. La stratégie clé 2 vise la promotion des connaissances traditionnelles et contemporaines des Dénés dans les décisions de gestion, ainsi que la participation de la prochaine génération à l'intendance de la réserve de parc. La stratégie clé 3 traite des nouveaux défis environnementaux auxquels la réserve de parc doit faire face et de la préservation active de l'intégrité écologique au sein du parc. La stratégie clé 4 prévoit la protection des ressources en eau pour l'avenir ainsi que la collaboration avec des partenaires et les collectivités pour préserver la qualité de l'eau. La stratégie clé 5 porte sur la réconciliation des relations avec les titulaires de droits autochtones.

Dans dix ans, ce plan directeur devra faire l'objet d'une révision en collaboration avec l'Équipe du consensus de Nahʔą Dehé, les titulaires de droits autochtones et la population. La révision peut cependant avoir lieu plus tôt si l'orientation stratégique ou les priorités de gestion du lieu patrimonial sont considérablement modifiées, ou si d'autres ententes l'exigent.

Table des matières

Avant-propos	iii
Recommandations	v
Résumé	vii
1.0 Introduction	1
2.0 Importance de la réserve de parc national Nahanni.....	2
3.0 Contexte de planification	6
4.0 Vision.....	8
5.0 Stratégies clés.....	9
6.0 Zonage et réserve intégrale désignée	13
7.0 Résumé de l'évaluation environnementale stratégique.....	17

Cartes et figure

Carte 1 : Territoires autochtones dans la réserve de parc national du Canada Nahanni.....	4
Carte 2 : Contexte régional	5
Carte 3 : Nah?à Dehé (réserve de parc national Nahanni).....	6
Carte 4 : Carte du zonage de la réserve de parc national Nahanni....	14
Figure 1 : Zones d'atterrissage désignées	16
Carte 5 : Zones d'atterrissage désignées de la réserve de parc national Nahanni	17

1.0 Introduction

Parcs Canada gère l'un des plus beaux et des plus vastes réseaux de lieux naturels et historiques protégés du monde. Son mandat consiste à protéger et à mettre en valeur ces lieux patrimoniaux afin que les générations d'aujourd'hui et de demain puissent en profiter, tant pour leur agrément que pour l'enrichissement de leurs connaissances. La gestion stratégique axée sur l'avenir de chaque parc national, aire marine nationale de conservation, canal historique et lieu historique national administré par Parcs Canada appuie la vision de l'Agence :

Les trésors historiques et naturels du Canada occuperont une place de choix au cœur de la vie des Canadiens, perpétuant ainsi un attachement profond à l'essence même du Canada.

En vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, Parcs Canada doit préparer un plan directeur pour chaque parc national. Une fois approuvé par le ministre responsable de Parcs Canada et déposé au Parlement, le *Plan directeur de la réserve de parc national du Canada Nahanni* permet de s'assurer que Parcs Canada respecte son obligation de rendre compte à la population canadienne, et décrit comment la gestion du parc favorisera l'obtention de résultats mesurables à l'appui du mandat de l'Agence.

Le potentiel de développement hydroélectrique a été le catalyseur de la création de la réserve de parc national Nahanni dans les années 1970. Le souhait des Premières Nations du Dehcho et de la bande des Dénés de Nah?à Dehé d'assurer la salubrité de l'eau pour les générations actuelles et futures a donné l'élan nécessaire à l'agrandissement du parc. En vertu de l'accord provisoire relatif à la gestion du parc Nah?à Dehé (2001), la réserve de parc est gérée conjointement par les Premières Nations du Dehcho, la bande des Dénés de Nah?à Dehé et Parcs Canada, par l'entremise de l'Équipe du consensus de Nah?à Dehé. Le présent plan directeur a par ailleurs été élaboré en collaboration avec celle-ci.

Les Canadiens et Canadiennes, notamment nos partenaires autochtones de gestion coopérative et les titulaires de droits autochtones, ont participé à la préparation du plan directeur, contribuant ainsi à façonner l'orientation future de la réserve de parc national. Le plan établit une orientation claire et stratégique pour la gestion et l'exploitation du parc national de Nah?à Dehé en formulant une vision, des objectifs et des stratégies clés. Parcs Canada rendra compte chaque année des progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs du plan directeur et procédera à l'examen de ce dernier tous les dix ans ou avant, au besoin.

L'Agence Parcs Canada favorisera un dialogue ouvert sur la mise en œuvre du plan directeur, pour s'assurer qu'il reste pertinent et significatif. Le plan sera l'axe autour duquel s'articulera l'engagement continu à l'égard de la gestion de la réserve de parc national Nahanni dans les années à venir.

2.0 Importance de la réserve de parc national Nahanni

Le terme « Nahanni » est tiré de Nahʔą Dehé, le nom que donnent les Dénés du Dehcho à cet endroit connu comme la réserve de parc national Nahanni. Même si le nom « Nahʔą Dehé » est souvent utilisé dans l'administration et l'exploitation de la réserve, « Nahanni » et « réserve de parc » sont également employés indifféremment pour désigner cette réserve de parc. Celle-ci chevauche différents territoires distincts que se partagent plusieurs communautés autochtones, soit les Dénés et les Métis du Dehcho, les Dénés de Nahʔą Dehé, les Dénés et les Métis du Sahtu, les Dénés Kaska et la Première Nation Acho Dene Koe, qui utilisent les terres, l'eau et les ressources de Nahanni depuis de nombreuses générations. Il est reconnu que chaque communauté autochtone utilise ses propres noms pour les points de repère, les voies navigables et les ressources dans la réserve de parc. Ces communautés autochtones continuent également d'utiliser les voies navigables et les routes terrestres traditionnelles de la réserve de parc pour accéder à leurs sites culturels et à leurs zones de récolte d'animaux sauvages (carte 1).

Créée en 1976, la réserve de parc national s'étendait à l'origine sur 4 766 kilomètres carrés. En 2009, elle a été agrandie et couvre désormais une superficie de 30 050 kilomètres carrés, ce qui en fait le troisième parc national en importance au Canada. Les aînés et les dirigeants du Dehcho ont appuyé cette expansion pour concrétiser leur désir de préserver la qualité de l'eau pour la septième génération¹. Le nouveau secteur de la réserve de parc protège les caractéristiques uniques du plateau Ram et du karst de la rivière Nahanni Nord, les seuls glaciers des Territoires du Nord-Ouest, ainsi qu'un habitat important pour des espèces en péril comme le grizzli et le caribou des bois (population des montagnes du Nord).

En 1978, aux termes de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO, la réserve de parc, dans ses limites originales, a été désignée site du patrimoine mondial, un des premiers au monde. Le parc a reçu cette distinction du fait qu'il renferme des exemples exceptionnels des grands stades de l'évolution de la Terre, de processus géologiques importants en cours et de phénomènes naturels remarquables ainsi que des formations et des caractéristiques d'une beauté naturelle exceptionnelle. En 1987, une partie de la rivière Nahanni Sud située à l'intérieur de ces limites originales a été désignée comme rivière du patrimoine canadien, en raison des possibilités récréatives exceptionnelles qu'elle offre dans une région sauvage d'une beauté à couper le souffle.

Située dans la région du Dehcho, dans le sud-ouest des Territoires du Nord-Ouest (carte 2), Nahʔą Dehé partage ses limites avec la réserve de parc national Nááts'ihch'oh. La rivière Nahanni Sud est l'élément central de Nahʔą Dehé. Elle prend naissance au sommet des terres près de la frontière des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, pour se terminer à plus de 500 kilomètres en aval à sa confluence avec la rivière Liard près de la communauté de Tthenágó (Nahanni Butte) [voir la carte 3]. Au nombre des caractéristiques importantes de la réserve de parc, il y a Náìlìcho (aussi connue sous le nom de chutes Virginia), de profonds canyons de rivières antécédentes, un relief calcaire karstique et pseudo-karstique, de nombreuses sources thermales ainsi que les montagnes et les glaciers les plus élevés des Territoires du Nord-Ouest et les buttes de tuf calcaire les plus hautes du Canada.

La réserve de parc est le seul endroit connu où pousse une espèce végétale rare et endémique : l'aster de la Nahanni. La diversité végétale de Nahʔą Dehé est bien plus importante que dans tout autre secteur de taille comparable des Territoires du Nord-Ouest. La communauté végétale se compose principalement d'espèces de la forêt boréale, et passe de zones humides des basses terres à la toundra alpine. Plus de 230 genres et 700 espèces de plantes vasculaires ont été répertoriés au sein du parc, lequel fournit un habitat important à 42 espèces différentes de mammifères, y compris des espèces en péril. De plus, la réserve de parc abrite une diversité d'oiseaux, dont une mixité d'espèces provenant de la cordillère, de la forêt boréale et de la grande plaine. Seize espèces de poissons ont été recensées dans le bassin versant de

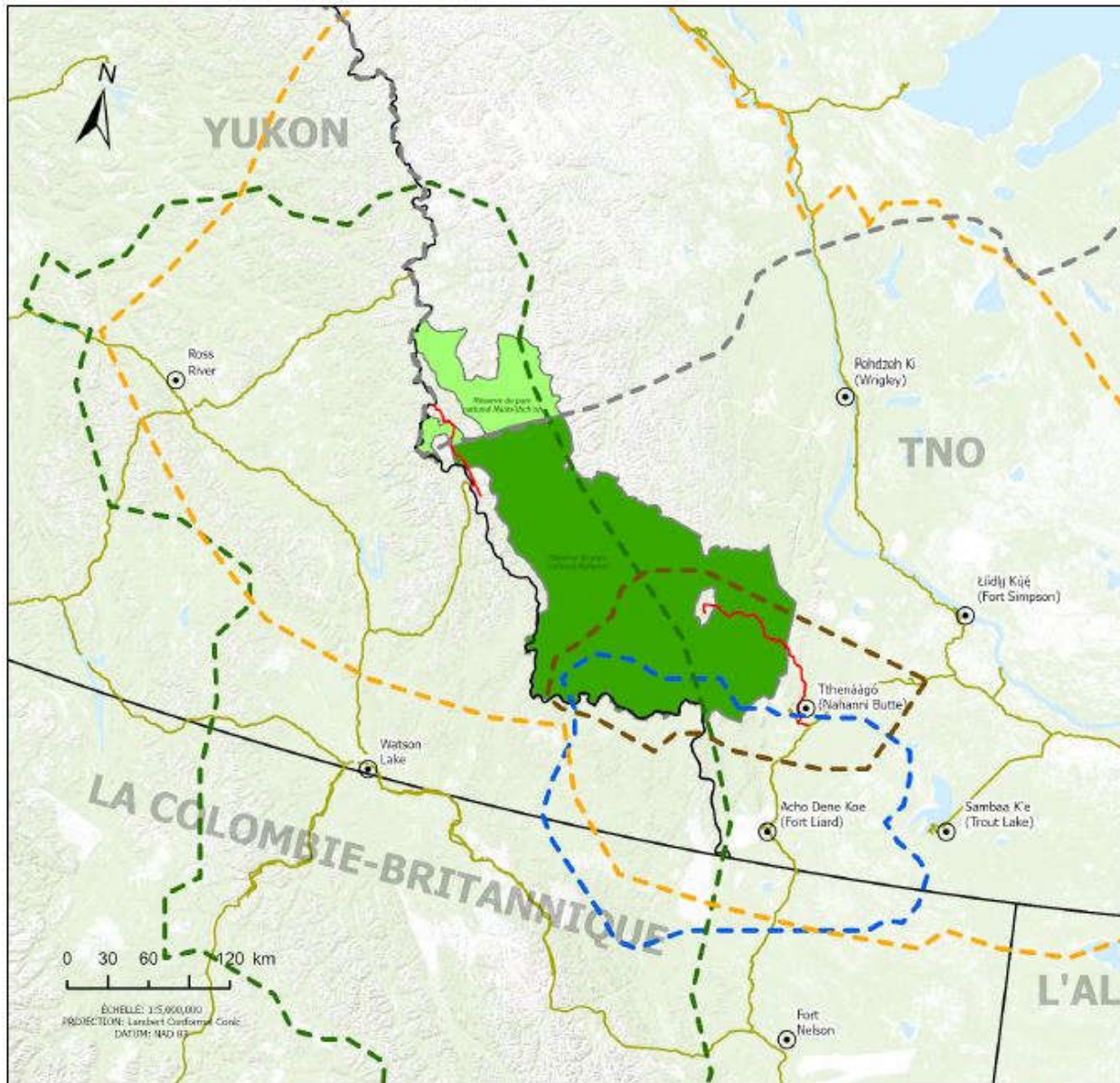
¹ Il s'agit d'un concept culturel souvent utilisé par les communautés autochtones pour expliquer l'importance des décisions prises au sujet de l'utilisation de la terre. Les décisions prises aujourd'hui doivent prendre en considération et respecter la viabilité liée aux besoins environnementaux des générations de personnes et de formes de vie sauvage qui naîtront à l'avenir.

la rivière Nahanni Sud, dont trois espèces uniques dans la région : le chabot à tête plate, l'omisco et la queue à tâche noire.

Nah?à Dehé est gérée en collaboration avec les Premières Nations du Dehcho depuis 2003, année où l'accord provisoire relatif à la gestion du parc a été signé entre le gouvernement du Canada et les Premières Nations du Dehcho. Cet accord a entraîné la création de l'Équipe du consensus de Nah?à Dehé composée de représentants des Premières Nations du Dehcho, de la bande des Dénés Nah?à Dehé et de Parcs Canada. Les Dénés du Sahtu et les Métis se sont joints à l'Équipe du consensus de Nah?à Dehé après la création de la réserve de parc national Nááts'ihch'oh. L'accord provisoire est né des négociations de revendications territoriales entre les Premières Nations du Dehcho et le Canada, connues sous le nom de processus du Dehcho. La Première Nation Acho Dene Koe et les Dénés Kaska ne participent pas activement aux négociations de revendications territoriales dans le cadre du processus du Dehcho. Elles ne sont pas représentées au sein de l'Équipe du consensus de Nah?à Dehé, ce qui veut dire que leur participation à la gestion du parc est limitée. Il s'agit d'un élément à améliorer pour Parcs Canada, les Dénés Kaska et la Première Nation Acho Dene Koe.

Environ 3 900 personnes vivent dans les communautés les plus près du parc, soit Tthenáágó (Nahanni Butte), Acho Dene Koe (Fort Liard), Łíídlı́ Kúé (Fort Simpson), Sambaa K'e (Trout Lake), Pehdzeh Ki (Wrigley), Watson Lake et Ross River. Le bureau administratif de la réserve de parc est situé à Łíídlı́ Kúé, le principal point d'accès pour les visiteurs et le personnel du parc. Un bureau saisonnier de Parcs Canada se trouve également à Tthenáágó, la localité la plus proche de la réserve de parc. L'accès à Nah?à Dehé est principalement assuré par aéronef nolisé à partir de points d'entrée dans les Territoires du Nord-Ouest. Quelques exploitants commerciaux du Yukon et du Nord de la Colombie-Britannique offrent des services de vols nolisés pour la réserve de parc.

Carte 1 : Territoires autochtones dans la réserve de parc national du Canada Nahanni. (Carte non à l'échelle, adaptée des documents du ministère des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada).



LÉGENDE

- ⊙ Communauté
- Route d'accès permit
- Route
- Frontières provinciales
- - - - Région visée par le Règlement du Sahtu

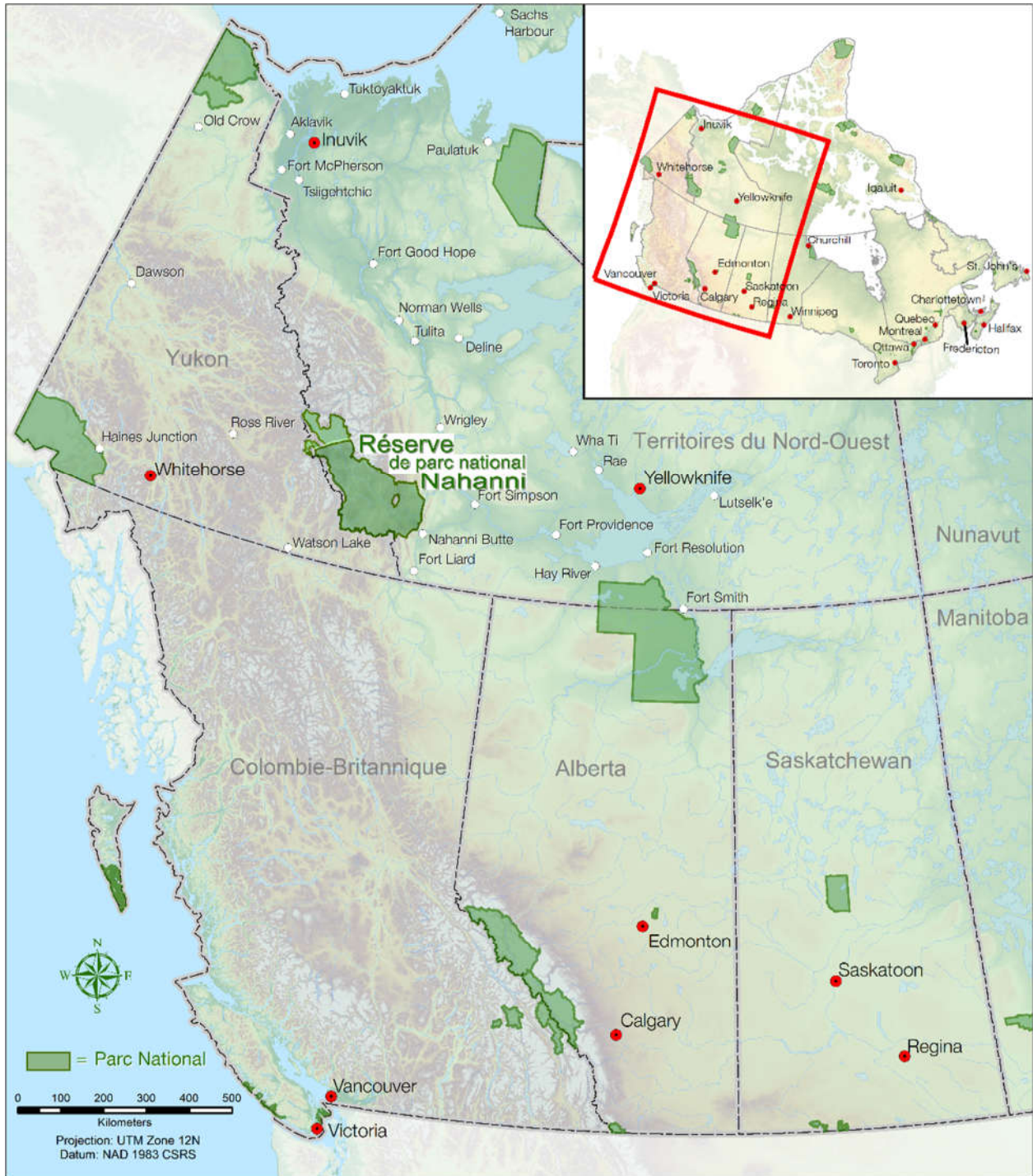
Territoires Revendiqués

- Territoire revendiqué par la Première nation Acho Dene Koe
- Territoire revendiqué par la Première nation Decho
- Territoire revendiqué par le Conseil des Dénés Kaska
- Zone d'utilisation principale de Nahanni Butte

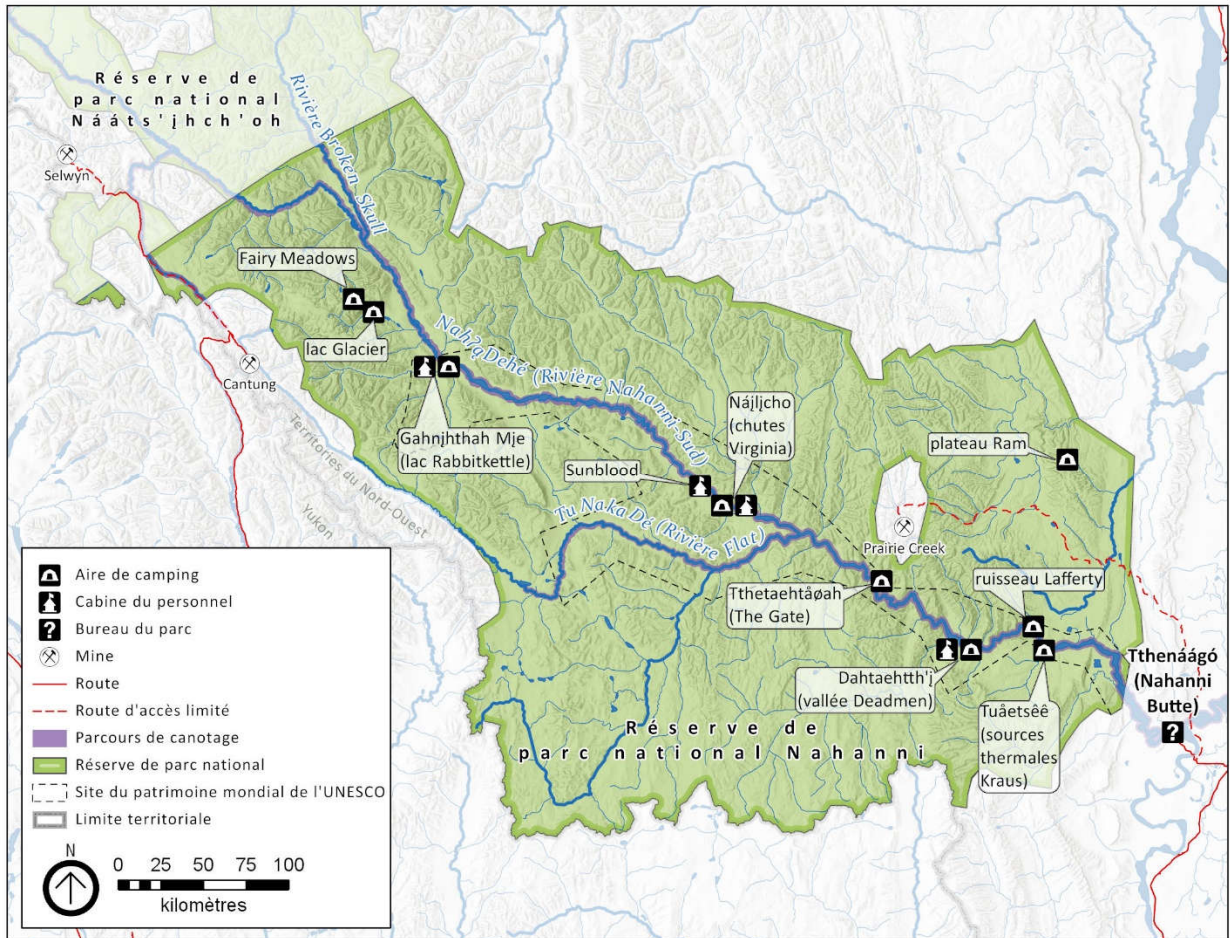
Parcs et zones protégées

- Réserve de parc national Nahanni
- Réserve de parc national Nááts'íich'oh

Carte 2 : Contexte régional



Carte 3 : Nahʔa Dehé (réserve de parc national Nahanni)



3.0 Contexte de planification

Statut de réserve de parc national : Parcs Canada utilise les désignations de réserve de parc national lorsqu'il y a des négociations de revendications territoriales en cours entre le gouvernement du Canada et des organisations gouvernementales autochtones. Le statut de réserve de parc national permet de protéger, de conserver et d'exploiter une réserve de parc national, malgré les négociations de revendications territoriales ou les droits des Autochtones. L'article 39 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* (la Loi) stipule que, sous réserve des articles 40 à 41.5, la Loi s'applique à une réserve de parc national comme s'il s'agissait d'un parc national. L'article 40 énonce que l'application de la Loi aux réserves de parc tient compte de l'exploitation traditionnelle des ressources renouvelables par les Autochtones. Les activités traditionnelles d'exploitation des ressources des Autochtones dans les réserves de parc national sont protégées par la loi, et Nahanni figure à l'annexe 2 de la Loi à titre de réserve de parc.

Les Dénés et les Métis : Au début des années 1900, les politiques gouvernementales visant à aménager des établissements aux postes de traite des fourrures ont dissuadé les Dénés et les Métis de vivre sur le territoire. Les programmes d'assimilation, notamment les pensionnats, ont eu des répercussions profondes et durables sur les Dénés et les Métis et leur mode de vie. En conséquence, le déné zhatié (langue des Dénés) risque de disparaître d'ici 30 à 50 ans. Il y a un regain d'intérêt chez les Dénés et les

Métis en vue de renverser les effets de la colonisation par la revitalisation de leur langue et de leur culture grâce à des initiatives communautaires. Ce regain d'intérêt a cependant apporté son lot de défis, car les efforts de revitalisation culturelle sont en concurrence avec les perturbations découlant d'une économie moderne fondée sur les salaires, du peu de temps passé sur le territoire et de l'immersion dans l'ère de l'information numérique. Pour ces raisons, l'Équipe du consensus de Nahʔa Dehé aura comme grande priorité au cours des dix prochaines années de travailler avec les organismes communautaires afin de soutenir les activités de revitalisation culturelle en cours et nouvelles, et de rétablir le lien entre les jeunes et les aînés du Dehcho et de Nahʔa Dehé. Parcs Canada collaborera également avec les Dénés et les Métis du Sahtu, les Denés Kaska et la Première Nation Acho Dene Koe pour mettre ce plan en œuvre.

Titulaires de droits autochtones : La Première Nation Acho Dene Koe et les Denés Kaska sont reconnus comme titulaires de droits autochtones à Nahanni. Comme ces titulaires de droits n'ont cependant pas participé à la négociation des revendications territoriales dans le cadre du processus du Dehcho, ils ne sont donc pas représentés dans la gestion coopérative. Il s'agit d'un élément qui exige d'importantes améliorations. Les Denés Kaska incluent quatre titulaires de droits, soit la Première Nation de Liard, le Conseil des Dénés de Ross River, la Première Nation de Kwadacha et la Première Nation de Dease River. La Première Nation de Liard a travaillé avec Parcs Canada pendant les dernières étapes du plan directeur pour combler les lacunes dans la relation entre Parcs Canada et les titulaires de droits autochtones. Pendant la durée de ce plan, Parcs Canada, la Première Nation Acho Dene Koe, la Première Nation Liard et les Dénés Kaska ont tous démontré un intérêt renouvelé et partagé pour le développement et l'amélioration de leurs relations mutuelles, une chose à laquelle tous les participants doivent prendre part.

Intégrité écologique et durabilité des biens La grande majorité de la réserve de parc est considérée comme une région sauvage encore intacte. Les feux et les inondations sont les principales perturbations naturelles à l'origine des processus écologiques. Parcs Canada laisse les feux se propager naturellement dans la majeure partie du parc, sauf s'ils menacent la sécurité humaine ou les infrastructures de la réserve de parc. Les données recueillies grâce à la recherche et à la surveillance montrent que le changement climatique influe sur les fluctuations des cycles de l'eau et du feu. Les répercussions du changement climatique sont préoccupantes pour la réserve de parc et difficiles à diminuer à l'échelle du parc. Au cours des dix prochaines années, il sera important de tenir compte de l'éloignement de la réserve de parc et des effets du changement climatique (p. ex. recul des glaciers, détérioration du pergélisol et fluctuations des régimes climatiques) pouvant entraîner des défis logistiques, financiers et techniques inhérents à la gestion à long terme de Nahʔa Dehé.

Fréquentation : Nahʔa Dehé est reconnue à l'échelle internationale comme une réserve de parc fluvial en milieu sauvage, ses principaux attraits touristiques étant Náìlìcho, Gahnìhthah Mje (également connu sous le nom de lac Rabbitkettle), le lac Glacier et le Cirque of the Unclimbables. La réserve de parc se trouve au cœur de l'industrie touristique de la région et, par conséquent, elle travaille en collaboration avec des partenaires et des intervenants communautaires, régionaux et territoriaux. La fréquentation est rendue possible grâce à de nombreux partenariats entre des pourvoiries agréées, des compagnies de vols nolisés ainsi que des restaurants, des détaillants et des taxis locaux. Des relations de travail étroites avec tous les partenaires sont essentielles à un écotourisme durable à Nahʔa Dehé.

En 2018, la réserve de parc a accueilli 899 visiteurs, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne sur dix ans, soit 920 visiteurs par année. Environ 66 % des visiteurs parcourent la rivière Nahanni Sud et 59 % d'entre eux utilisent les services d'un pourvoyeur autorisé. Les tendances historiques de fréquentation sont modestes et stables, ce qui est impressionnant étant donné que la réserve de parc se trouve dans un lieu reculé et qu'il faut y accéder par avion. Les visiteurs qui s'y rendent vivent une véritable expérience en milieu sauvage qui intègre les connaissances traditionnelles et contemporaines des Dénés. Augmenter progressivement le nombre de visiteurs sans effectuer de gestion prudente pourrait cependant avoir des répercussions sur les ressources du parc, son infrastructure et son caractère sauvage, et influencer sur la qualité des interactions avec les ressources naturelles et culturelles dans les zones sensibles ou très utilisées. Au cours des dix prochaines années, il sera important d'équilibrer le potentiel de croissance de la fréquentation et la gestion des infrastructures pour s'assurer que l'expérience authentique du parc en milieu sauvage n'est pas compromise.

Exploitation des ressources et accès interdits : La région compte trois sites miniers qui se trouvent à l'extérieur des limites du parc (carte 3), soit la mine Cantung, une mine de tungstène, la mine de Prairie Creek et les propriétés d'exploration de Selwyn Chihong Mining Limited à Don Camp. La mine Cantung est un projet en fin de vie qui comporte des problèmes de gestion de l'eau associés à la qualité de l'eau. La mine de Prairie Creek et la route d'hiver datent du début des années 1980, mais la mine n'a jamais atteint sa pleine capacité de production et fait actuellement l'objet de travaux d'entretien et de rénovation. Les propriétés d'exploration et la route d'accès de Selwyn Chihong ont été aménagées à la fin des années 1970 et la route d'accès toutes saisons qui traverse les réserves de parc national Nahanni et Nááts'ihch'oh a été remise en état en 2014. Ces projets en sont actuellement à diverses étapes de réactivation.

La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* a été modifiée afin d'élargir les limites de la réserve de parc. Elle contenait aussi des dispositions spéciales permettant à Parcs Canada de délivrer des permis à Prairie Creek et au projet Selwyn pour l'utilisation des routes d'accès existantes traversant les deux réserves de parc national Nahanni et Nááts'ihch'oh. Les activités industrielles ayant cours en amont, de même que les routes industrielles existantes et proposées traversant la réserve de parc national Nahanni, peuvent avoir des répercussions sur l'intégrité écologique et les ressources culturelles (y compris les sites archéologiques) de la réserve de parc. De plus, les activités de chasse pratiquées le long de la route existante de Selwyn continuent d'être une préoccupation pour les partenaires autochtones de la gestion coopérative des réserves de parc national Nahanni et Nááts'ihch'oh. L'aménagement de la route d'accès de Prairie Creek pourrait accroître l'accès non autorisé ou le braconnage. Au cours des dix prochaines années, les deux routes d'accès à la mine et les activités connexes devront être gérées avec soin, en collaboration avec les collectivités autochtones et en consultation avec les sociétés minières et leurs entrepreneurs.

Dans la décennie qui s'annonce, le personnel de la réserve de parc national, en collaboration avec les partenaires et les intervenants, continuera de prendre des mesures proactives pour favoriser la gestion durable afin de garantir que les prochaines générations puissent profiter de cette destination canadienne emblématique sans nuire aux valeurs naturelles et culturelles qui la caractérisent. Le présent plan directeur a été élaboré avec l'Équipe du consensus de Nah?à Dehé, après consultation et participation d'organisations gouvernementales autochtones, de titulaires de permis d'entreprise, de chefs politiques, d'organismes communautaires régionaux et du grand public. La vision, les stratégies clés, les objectifs et les cibles reflètent ce que nous avons entendu et dressent un cadre solide sur lequel baser la gestion future du parc.

4.0 Vision

La vision présentée dans ce plan directeur décrit l'état souhaité pour la réserve de parc national Nahanni dans dix ans. Les éléments clés s'appuient sur la vision du plan directeur de 2010 et sur les commentaires de l'Équipe consensus de Nah?à Dehé, de la Première Nation Liard, des intervenants et des Canadiens.

Nah?à Dehé est un lieu emblématique mondialement reconnu pour ses reliefs géologiques, ses imposantes flèches en granit, ses vastes plateaux alpins et, en son cœur, la rivière Nahanni Sud, une rivière du patrimoine canadien. En tant que site du patrimoine mondial de l'UNESCO, Nah?à Dehé reste un riche paysage culturel qui raconte l'histoire de son écologie diversifiée, que ce soit les eaux tumultueuses de Náìlìcho ou les plus hautes buttes de tuf calcaire du Canada sur le site sacré Gahnìhthah Mìe ou les spectaculaires sommets granitiques du Cirque of the Unclimbables. Nah?à Dehé s'engage à protéger un milieu sauvage en grande partie intact, où le feu et les inondations se partagent les terres et où les communautés végétales naturelles et les populations d'animaux indigènes y prospèrent, dont le caribou des bois, l'orignal et l'ombre arctique.

Les communautés et les cultures autochtones sont fortement liées à leurs terres et à leurs eaux dans la réserve de parc. Nah?à Dehé offre un endroit spécial dans lequel les communautés autochtones peuvent poursuivre la revitalisation, le renouvellement et le rétablissement culturels. Nah?à Dehé bénéficiera d'une protection grâce à la sagesse et aux conseils des aînés dénés qui ont déclaré que « Vivre sur la terre protège la terre ». Les activités traditionnelles de récolte font toujours partie intégrante de l'écosystème, et

en assurent la durabilité. Les lois, les valeurs et les principes autochtones sont profondément enracinés dans Nahʔą Dehé et relient la prochaine génération à la terre et à ses ancêtres. La réserve de parc continue d'être un modèle de gestion coopérative, où les communautés, les partenaires, les titulaires de droits autochtones et les intervenants participent à l'intendance de Nahʔą Dehé, de sorte que les générations futures puissent continuer de reconnaître l'importance de la terre et de l'eau et de les respecter à leur juste valeur.

Les Dénés invitent les visiteurs dans cette nature sauvage spectaculaire et leur racontent l'histoire de leurs ancêtres. Les alpinistes, les randonneurs, les pagayeurs et les visiteurs de tout acabit puisent une source d'inspiration et de rapprochement dans cette immense terre et auprès des Dénés. Les visiteurs qui investissent temps et argent dans un tel voyage vivent une aventure marquante et des expériences culturelles inoubliables.

5.0 Stratégies Clés

Cinq stratégies clés orienteront la gestion de Nahʔą Dehé au cours des dix prochaines années. Ces stratégies, ainsi que les objectifs et cibles connexes, visent à concrétiser la vision de la réserve de parc au moyen d'une démarche intégrée de gestion. Sauf indication contraire, toutes les cibles doivent être atteintes au cours de la période de dix ans visée par le plan directeur. Des mises à jour annuelles sur la mise en œuvre seront fournies afin de mobiliser l'Équipe du consensus de Nahʔą Dehé, les titulaires de droits autochtones, les intervenants et les Canadiens.

Stratégie clé 1 : Nahʔą Kué/ Notre demeure – Partager le cœur du Dehcho

La communication des récits, de l'histoire et de la culture des Dénés dans un milieu sauvage encore vierge est essentielle à l'expérience du visiteur de Nahʔą Dehé. Un voyage au cœur de Nahʔą Dehé peut être l'occasion d'une transformation pour les visiteurs qui en repartiront forts d'une compréhension et d'une appréciation accrues de la culture des Dénés. À cette fin, Nahʔą Dehé continue de compter sur des partenariats stratégiques afin de soutenir une économie touristique forte et durable. Cette démarche permettra d'offrir des expériences culturelles authentiques et de haute qualité en milieu sauvage et d'assurer la durabilité des biens à long terme. Au cours des dix prochaines années, Parcs Canada et l'Équipe du consensus de Nahʔą Dehé collaboreront avec d'autres partenaires gouvernementaux ayant pour mandat de contribuer au développement économique, pour ainsi tirer parti des nouvelles initiatives touristiques et de soutenir les possibilités de formation en affaires dans le secteur du tourisme pour les entrepreneurs autochtones locaux. Au cours des cinq prochaines années, Parcs Canada collaborera avec les collectivités afin d'établir de nouveaux bureaux à Łíídlıı Kúé (Fort Simpson) et à Tthenágo (Nahanni Butte).

Une planification stratégique axée sur la promotion du parc, ainsi que sur la diffusion externe et le rapprochement des visiteurs du parc, sera essentielle pour atteindre les objectifs énoncés dans cette stratégie. Cela inclut notamment de mettre à la disposition des visiteurs de meilleures informations afin de les aider à planifier leurs voyages, de cibler les principaux marchés de visiteurs, surtout parmi la population âgée de 25 à 34 ans et de 35 à 44 ans, et d'élaborer une stratégie pour faire en sorte que les pratiques de gestion répondent aux besoins et aux activités des alpinistes. Cette stratégie sera élaborée dans les cinq années suivant l'approbation du plan directeur, puis mise en œuvre pendant toute la durée de ce plan.

Objectif 1.1 : Continuer de cibler et d'attirer les visiteurs à la recherche d'expériences de grande qualité en milieu sauvage, tout en conciliant protection et mise en valeur.

Cibles

- Au cours des dix prochaines années, la fréquentation de la rivière Nahanni Sud durant la haute saison touristique est maintenue à 2 % du taux moyen de fréquentation enregistré de 2014 à 2018².
- Au cours des dix prochaines années, la fréquentation de la rivière Nahanni Sud durant les saisons intermédiaires (printemps et automne) augmente de 10 % par rapport au taux moyen de fréquentation enregistré de 2014 à 2018.

Objectif 1.2 : S'assurer que la gestion de l'infrastructure du parc tient compte des répercussions des changements climatiques, de la réduction de l'empreinte carbone et des intérêts et des points de vue de l'Équipe du consensus de Nahʔa Dehé, des titulaires de droits autochtones et des intervenants.

Cibles

- Un plan stratégique de gestion des biens est élaboré d'ici 2025.
- Tous les projets de développement ou de réaménagement de nouveaux biens sont conformes au plan stratégique de gestion des biens.

Objectif 1.3 : Faire en sorte que les visiteurs continuent de déclarer qu'ils vivent des expériences récréatives et culturelles de grande qualité en milieu sauvage.

Cibles

- Les cotes établies pour la satisfaction des visiteurs et la planification d'un voyage atteignent les cibles de rendement fixées dans la prochaine évaluation de l'état du parc.
- La participation des visiteurs aux sondages sur la satisfaction augmente de 15 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2019.

Objectif 1.4 : Améliorer les partenariats autochtones locaux en matière d'écotourisme.

Cibles

- Un permis d'excursions guidées en rivière est réservé à une entreprise d'écotourisme détenue et exploitée par des membres des Premières Nations du Dehcho.
- Parcs Canada soutient les collectivités et les partenaires de la région afin qu'ils élaborent un minimum de deux nouveaux produits touristiques des Dénés destinés aux visiteurs du parc d'ici 2030.

Objectif 1.5 : Faire en sorte que Nahʔa Dehé demeure reconnu à l'échelle internationale comme une importante destination en milieu sauvage.

Cibles

- La portée virtuelle, par l'entremise des médias sociaux et du site Web, est augmentée de 10 % au cours des dix prochaines années par rapport au niveau de 2019.
- L'intérêt des médias et les publications sur la réserve de parc national Nahanni sont accrus de 10 % par rapport aux niveaux de 2019.
- Deux autres partenariats de promotion et de marketing sont formés d'ici 2030.

Stratégie clé 2 : Dene Náothę – La vision du monde des Dénés

Parcs Canada, les Premières Nations du Dehcho et la bande des Dénés de Nahʔa Dehé continuent de renforcer leurs relations de manière à intégrer les valeurs et les principes des Dénés. La participation des jeunes Dénés à l'intendance de la réserve de parc s'avère d'une importance capitale, non seulement pour préserver l'héritage de leurs ancêtres, mais aussi pour intégrer le savoir traditionnel et contemporain des Dénés aux décisions de gestion. Au cours des dix prochaines années, les Canadiens comprendront et apprécieront mieux l'importance d'une culture autochtone prospère à Nahʔa Dehé.

² Tient compte des changements et de la stabilisation de la fréquentation à la suite de l'agrandissement du parc.

Objectif 2.1 : Promouvoir, célébrer et intégrer le déné zhatié, la langue et la culture dénées de Nahʔa Dehé, dans les expériences que vivent les visiteurs.

Cibles

- Parcs Canada, les Premières Nations du Dehcho et la bande des Dénés de Nahʔa Dehé collaborent afin d'offrir tous les deux ans aux membres de la communauté et aux visiteurs une expérience d'apprentissage culturel axée sur le déné zhatié dans la réserve de parc.
- Tous les nouveaux produits médiatiques sans personnel comprennent des toponymes dénés d'ici 2030.
- Chaque année, au moins deux produits en langue dénée et en orthographe phonétique sont produits.

Objectif 2.2 : Renforcer le lien qu'entretiennent les Dénés avec Nahʔa Dehé.

Cibles

- Parcs Canada travaille avec des partenaires autochtones de gestion coopérative afin de faciliter les occasions annuelles pour les jeunes et les aînés de participer aux efforts de revitalisation de la culture dénée à Nahʔa Dehé.
- Chaque année, au moins deux activités d'éducation et de diffusion externe sont menées dans les écoles locales et régionales.
- Les écoles locales et régionales visitent Nahʔa Dehé au moins trois fois d'ici 2030.

Stratégie clé 3 : Nahʔa Dehé K'eodhi - Prendre soin de Nahʔa Dehé

Les nouveaux défis environnementaux auxquels fait face Nahʔa Dehé sont complexes et incluent la gestion des espèces en péril, le changement climatique, les projets d'exploitation des ressources, l'accès illégal et le braconnage. La recherche et le suivi des données, la connaissance des Dénés et les stratégies de gestion active seront essentiels à la préservation de l'intégrité écologique de Nahʔa Dehé. Par conséquent, on mettra l'accent sur la création d'efficacités dans le programme de surveillance de l'intégrité écologique. Cela suppose notamment d'effectuer un examen stratégique du programme de surveillance actuel, d'utiliser des technologies nouvelles et novatrices pour mesurer la présence de poissons dans les cours d'eau et de veiller à ce que les lacunes en matière d'information sur le caribou des bois (population des montagnes du Nord) soient comblées au cours des cinq prochaines années.

À plus long terme, l'accent sera mis sur l'intégration des connaissances des Dénés dans les processus réglementaires de Parcs Canada et sur la coordination avec nos partenaires pour soutenir les initiatives de gardiens communautaires dans les parcs, et ce, afin de renforcer la gestion des parcs au cours des dix prochaines années. Parcs Canada travaillera avec les Premières Nations du Dehcho, les Dénés Kaska ainsi que les Dénés et les Métis du Sahtu pour mettre à jour les protocoles de récolte existants.

Parcs Canada travaillera avec l'Équipe du consensus de Nahʔa Dehé pour établir les priorités en matière de gestion des ressources culturelles dans la réserve de parc, notamment en définissant les critères pertinents. Cela inclut notamment l'élaboration d'un plan de surveillance des ressources culturelles pour tenir compte, dans les activités de recherche et de surveillance, d'éléments découlant du changement climatique. Le plan de surveillance des ressources culturelles sera élaboré dans les cinq années suivant l'approbation du plan et mis en œuvre pendant toute la durée de vie de ce dernier.

Objectif 3.1 : Maintenir l'intégrité écologique de Nahʔa Dehé sans qu'il y ait de répercussions importantes sur les projets de développement des ressources.

Cibles

- Les permis et licences pour les projets d'aménagement de routes minières qui traversent Nahʔa Dehé satisfont à toutes les exigences juridiques au cours des dix prochaines années, y compris, au besoin, en collaboration avec la réserve de parc national Nááts'ihch'oh.

- Tous les permis d'utilisation des eaux pour les sites miniers ou l'exploration en amont continuent de faire l'objet d'une surveillance et d'un examen, et des commentaires sont formulés à cet égard, afin de protéger la qualité de l'eau au cours des dix prochaines années.
- La tendance relative aux hardes de caribous demeure stable dans la prochaine évaluation de l'état du parc.

Objectif 3.2 : Améliorer les stratégies d'information et de prévention liées aux activités non autorisées à Nah?à Dehé.

Cibles

- Le nombre de médias sans personnel, ce qui inclut la signalisation (avertissements et orientation), augmente de 10 % d'ici 2025 par rapport aux niveaux de 2019 (p. ex., inclusion de l'information sur le protocole de récolte près de la rivière Nahanni Sud et de la route d'accès au col Howards).
- Les outils et les produits d'application de la loi sont diffusés aux collectivités et aux entreprises de Tthenáágó, d'Acho Dene Koe, de Łíídlıı Kúé et de Watson Lake d'ici 2025.

Objectif 3.3 : Améliorer la durabilité du programme de surveillance de l'intégrité écologique.

Cibles

- Des ateliers de suivi avec les communautés autochtones sont organisés tous les deux ans.
- Parcs Canada collabore avec ses partenaires autochtones de gestion coopérative pour appuyer un programme de gardiens dirigé par la communauté d'ici 2025.
- Des stations de surveillance sont établies pour représenter toutes les écorégions ajoutées dans la réserve de parc d'ici 2025.
- Toutes les lignes directrices du plan de surveillance de l'intégrité écologique sont respectées pendant les dix prochaines années.

Objectif 3.4 : Établir des évaluations de l'état des ressources culturelles du parc.

Cibles

- Un énoncé des valeurs relatives aux ressources culturelles est rédigé d'ici 2025.
- Les indicateurs de ressources culturelles sont mesurés dans la prochaine évaluation de l'état du parc.

Stratégie clé 4 : Yundáa Gogha Tu K'ehodí - Des eaux pour la vie

La qualité de l'eau est essentielle à l'expérience culturelle des Dénés et à l'expérience du visiteur en milieu sauvage vierge. La protection des ressources en eau pour les générations futures représente une priorité absolue des Dénés, qui reconnaissent qu'une eau propre est essentielle à la santé et au bien-être. Le changement climatique, la gestion des déchets humains et les contraintes liées à l'exploitation des ressources adjacentes au parc pourraient avoir des répercussions sur les ressources et processus hydriques. Parcs Canada continuera de travailler en collaboration avec ses partenaires et les collectivités pour surveiller et orienter les mesures de gestion qui permettront de préserver la qualité de l'eau.

Il sera important d'établir un équilibre dans les niveaux de fréquentation pour veiller à ce que la qualité de l'eau continue d'être protégée contre l'utilisation par les humains et l'érosion. Pour commencer ce travail, on élaborera tout d'abord une stratégie de gestion durable des déchets humains qui énoncera les critères permettant de déterminer les niveaux durables de fréquentation pour les dix prochaines années. La stratégie de gestion des déchets humains sera élaborée dans les cinq années suivant l'approbation du plan directeur, puis mise en œuvre pendant toute la durée de ce plan.

Objectif 4.1 : Améliorer la gestion des déchets humains afin qu'elle soit conforme aux pratiques exemplaires.

Cibles

- D'ici 2030, la gestion des déchets humains est conforme à la stratégie de gestion durable des déchets humains.

Objectif 4.2 : Maintenir la qualité de l'eau de Nahʔą Dehé.

Cibles

- Au cours des dix prochaines années, les mesures de la qualité de l'eau sont maintenues ou améliorées par rapport à l'évaluation de l'état du parc de 2018.
- Au cours des dix prochaines années, la présence de poissons est maintenue au niveau établi lors de l'évaluation de l'état du parc effectuée en 2018.

Stratégie clé 5 : Se réconcilier avec les titulaires de droits autochtones

Au cours des dix prochaines années, s'engager avec la Première Nation Acho Dene Koe et les Dénés Kaska dans la gestion active du parc est une priorité pour Parcs Canada et l'Équipe du consensus de Nahʔą Dehé. Il sera important de veiller à ce que la Première Nation Acho Dene Koe et les Dénés Kaska aient la possibilité de participer activement à la gestion du parc.

L'établissement et le renforcement de cette relation seront une responsabilité partagée entre Parcs Canada, l'Équipe du consensus de Nahʔą Dehé, la Première Nation Acho Dene Koe et les Dénés Kaska. Parcs Canada travaillera en étroite collaboration avec les titulaires de droits autochtones intéressés par une approche améliorée de gestion inclusive, ce qui comprendra notamment l'établissement et le développement de partenariats au cours des dix prochaines années avec la Première Nation Acho Dene Koe et les Dénés Kaska à propos de la réserve de parc.

Objectif 5.1 : Améliorer la relation entre Parcs Canada et la Première Nation Acho Dene Koe au cours des dix prochaines années.

Cibles

- Un contact en personne est établi avec le chef et le conseil au moins une fois par an.
- Parcs Canada et la Première Nation Acho Dene Koe élaborent conjointement un protocole d'engagement, un partenariat ou un accord d'ici 2025.

Objectif 5.2 : Améliorer la relation entre Parcs Canada et les Dénés Kaska au cours des dix prochaines années.

Cibles

- Le directeur du parc rencontre les chefs et les conseillers des quatre titulaires de droits des Dénés Kaska au moins une fois au cours des cinq prochaines années.
- Parcs Canada collabore avec les titulaires de droits des Dénés Kaska pour élaborer conjointement un protocole d'engagement, un partenariat ou un accord d'ici 2030.
- Parcs Canada et la Première Nation de Liard élaborent conjointement une entente de gestion coopérative d'ici 2025.

6.0 Zonage et réserve intégrale désignée

6.1 Zonage

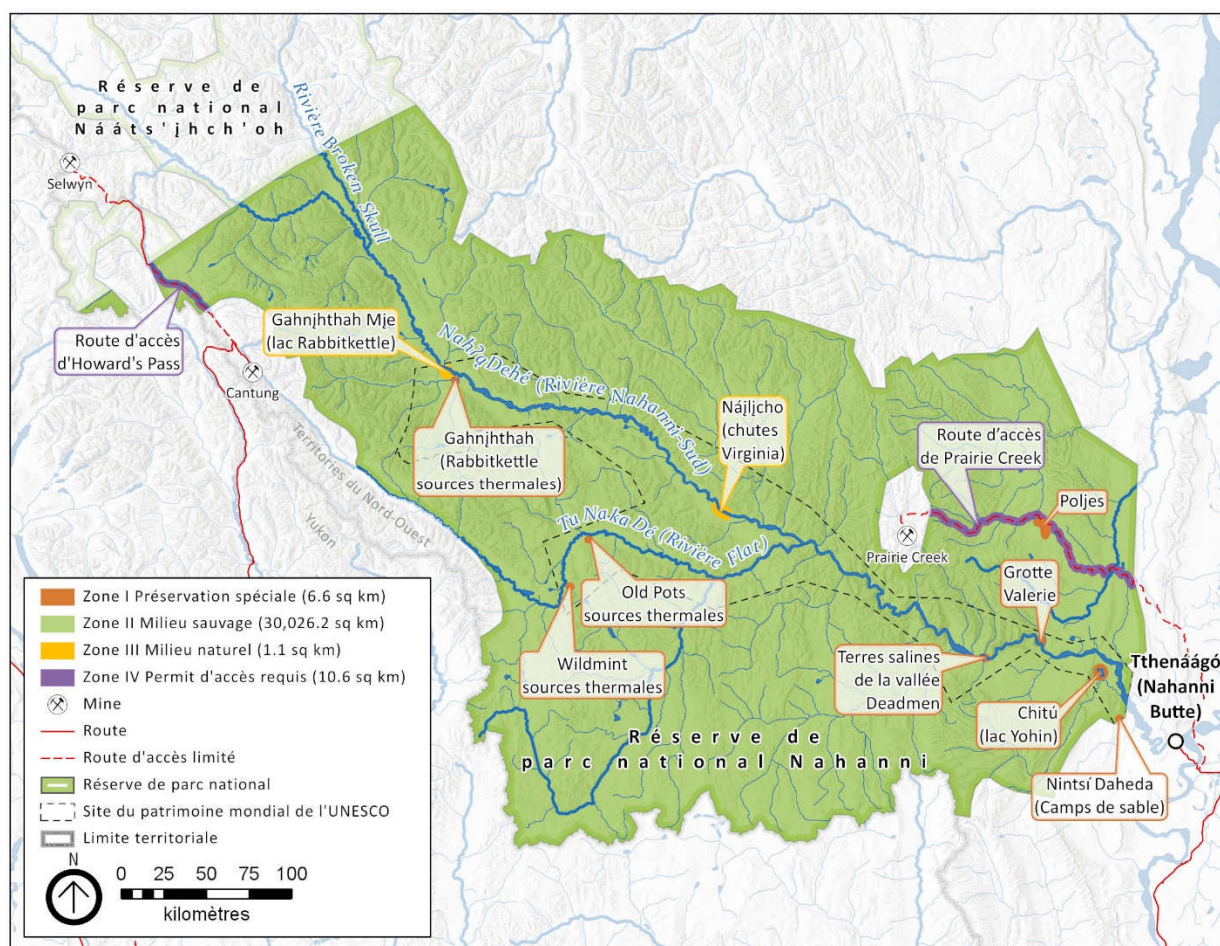
Le zonage est un outil de gestion important qui appuie la vision de Nahʔą Dehé en orientant les visiteurs vers les zones appropriées de la réserve de parc et en veillant à ce que les zones écologiques ou culturelles rares et sensibles soient protégées.

Le système de zonage des parcs nationaux de Parcs Canada est une méthode intégrée de classification des terres et des eaux dans un parc national. Il permet de désigner des endroits où des activités particulières peuvent être réalisées sur terre et sur l'eau, en fonction de la capacité de fournir du soutien à ces activités. Le système de zonage compte cinq catégories :

- Zone I – Préservation spéciale
- Zone II – Milieu sauvage
- Zone III – Milieu naturel
- Zone IV – Loisirs de plein air;
- Zone V – Services du parc

Le plan de zonage de la réserve de parc national Nahanni est illustré sur la carte 4. Quatre des catégories du système de zonage s'appliquent à Nah'ą Dehé.

Carte 4 : Carte du zonage de la réserve de parc national Nahanni



Zone I – Préservation spéciale

La zone I est la catégorie qui assure le plus de protection dans le système de zonage de Parcs Canada. Les désignations de zone I sont des secteurs ou éléments particuliers qui nécessitent une protection spéciale parce qu'elles contiennent ou abritent des caractéristiques naturelles ou culturelles uniques, menacées ou en voie de disparition, ou parce qu'elles comptent parmi les exemples les plus représentatifs d'une région naturelle. L'élément clé à retenir est la préservation. L'accès et la circulation par véhicule motorisé sont interdits. Lorsque la fragilité de la zone en exclut tout accès, tous les efforts sont déployés pour offrir aux

visiteurs des programmes hors site appropriés et des expositions montrant les caractéristiques exceptionnelles de la zone.

Il y a sept secteurs de zone I qui couvrent une superficie totale de 6,6 kilomètres carrés, ou 0,022 % des terres de la réserve de parc, à savoir :

- Gahnjthah – buttes de tuf : c'est le seul secteur de zone I de la réserve de parc où l'accès public est autorisé dans le cadre d'une randonnée guidée de 3,5 kilomètres
- Grotte Valerie
- Sources thermales Wildmint
- Sources thermales Old Pots
- Dépôts minéraux de la vallée Deadmen
- Nintsi Daheda (creux de déflation sableux)
- Chitu (lac Yohin) Poljés³

Zone II – Milieu sauvage (réserve intégrale)

Les milieux sauvages de zone II (réserve intégrale) visent à protéger des paysages naturels représentatifs où les visiteurs peuvent découvrir la nature avec un minimum d'intervention humaine ou d'installations. L'expérience du visiteur dans ces secteurs est axée sur les activités non motorisées. L'accès en véhicule à moteur est interdit. Toutefois, il est permis d'y avoir accès par aéronef, moyennant un permis d'accès aérien, aux aires d'atterrissage désignées (carte 5).

La majeure partie de Nah?à Dehé est désignée zone II, ces secteurs couvrant environ 30 026 kilomètres carrés ou 99,94 % de la réserve de parc.

Zone III – Milieu naturel

Les secteurs de zone III sont gérés comme des milieux naturels capables de supporter une certaine gamme d'expériences offertes aux visiteurs. Ces secteurs permettent aux visiteurs de découvrir les caractéristiques naturelles et culturelles du parc et de se renseigner à leur sujet par l'intermédiaire d'activités récréatives et éducatives requérant des installations et des services minimaux.

Il existe deux secteurs de zone III à Nah?à Dehé qui couvrent une superficie totale de 1,1 kilomètre carré ou 0,0004 % de la réserve de parc. L'utilisation et l'aménagement d'installations sont contrôlés à ces endroits, tout en permettant un accès aérien fréquent. Les secteurs de zone III sont les suivants :

- Náļļcho
- Gahnjthah Mje,

Zone IV – Loisirs de plein air

Les aires de zone IV sont des aires limitées pouvant offrir une large gamme de possibilités d'enrichissement de ses connaissances, d'appréciation des éléments à valeur patrimoniale du parc et d'agrément à cet égard. Ces possibilités, ainsi que les services et les installations essentiels qui leur sont associés, sont fournies de manière à créer le moins d'impacts possible sur l'intégrité écologique du parc. L'élément le plus caractéristique de cette zone est qu'on y autorise l'accès direct en véhicules à moteur. Les plans directeurs du parc peuvent définir des dispositions visant à limiter l'accès et la circulation motorisés privés.

Lorsque le parc a été agrandi en 2009, la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* a été modifiée pour permettre à Parcs Canada d'autoriser deux routes d'exploration et d'accès au site minier, soit la route d'accès d'Howards Pass et la route d'accès à Prairie Creek. Les deux sont autorisés pour des fins précises et tout accès par ces routes à Nahanni exige un permis, à l'exception de l'accès par les utilisateurs traditionnels.

La route d'accès de Howards Pass (2,2 kilomètres carrés) et la route d'accès à Prairie Creek (8,4 kilomètres carrés) à Nahanni ne représentent qu'une petite partie des terres désignées zone IV qui

³ Polje est un terme de géologie qui décrit une grande dépression isolée, avec un sol plat et des murs à forte pente.

totalisent 10,6 kilomètres carrés ou 0,035 % de la réserve de parc. Cette zone a été choisie parce que la caractéristique qui la définit est son accès direct par véhicule motorisé. L'accès par les véhicules motorisés sera cependant géré avec soin par Parcs Canada.

6.2 Création de réserves intégrales

L'objectif de déclarer ainsi une partie du parc national consiste à préserver à perpétuité le caractère sauvage de ce secteur. Seules les activités qui ne risquent pas de porter atteinte au caractère sauvage de l'endroit peuvent être autorisées à l'intérieur des milieux ainsi désignés de la réserve de parc national Nahanni.

En 2004, 98 % de la limite originale datant de 1976 (comme elle est indiquée sur la carte 4 en tant que limite du site du patrimoine mondial de l'UNESCO) a été déclarée à titre de réserve intégrale. La zone d'agrandissement n'a pas, quant à elle, été déclarée réserve intégrale.

6.3 Accès par aéronef

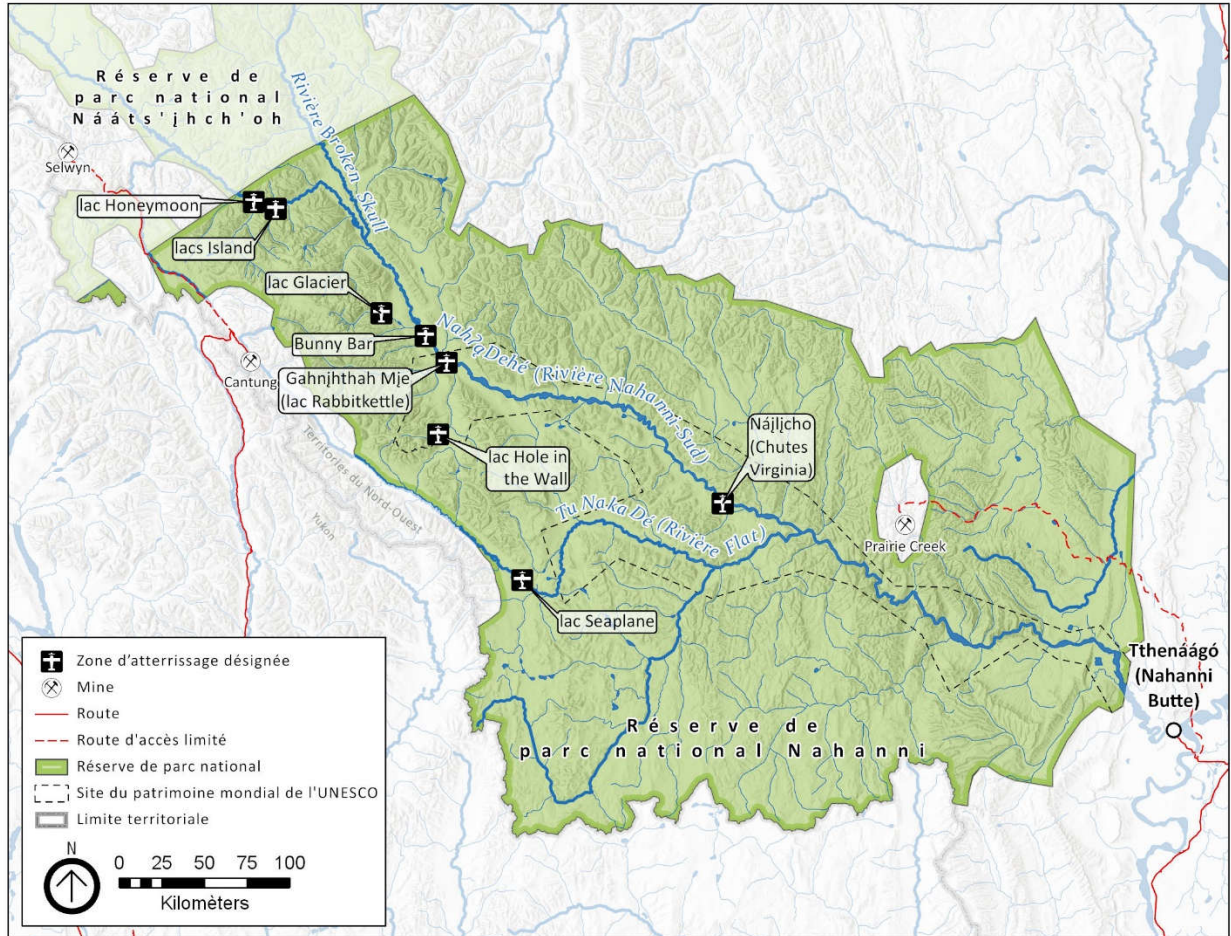
L'accès à Nah?à Dehé se fait principalement par voie aérienne, dans des zones d'atterrissage désignées (figure 1) situées en zone II et en zone III, comme l'illustre la carte 5. Tous les permis sont assujettis au Règlement sur l'accès par aéronef aux parcs nationaux du Canada. Les compagnies régionales de vols nolisés sont invitées à réduire la perturbation de l'expérience en milieu sauvage en évitant de voler à basse altitude dans le corridor fluvial.

Le directeur peut autoriser au cas par cas l'accès par aéronef ailleurs qu'aux points d'accès désignés, suivant un processus de demande d'accès. Avant de prendre une décision, il examine les autres moyens d'accès raisonnables, détermine les risques d'impact appréciable sur l'intégrité écologique, les valeurs culturelles, le caractère sauvage du lieu et la sécurité du public ainsi que le risque de nuire à l'agrément des autres visiteurs.

Figure 1 : Zones d'atterrissage désignées

LIEU	AÉRONEF			ACTIVITÉ
	Hydravion à flotteurs	Avion à roues	Hélicoptère	Accès et fréquentation diurne Accès
Nájljcho (chutes Virginia)	✓		✓	✓
Gahnjthah Mje (lac Rabbitkettle)	✓		✓	✓
Bunny Bar	✓	✓	✓	✓
Lac Island	✓		✓	✓
Lac Honeymoon	✓		✓	✓
Lac Glacier	✓		✓	✓
Lac Seaplane	✓		✓	✓
Lac Hole In the Wall	✓		✓	✓

Carte 5 : Zones d'atterrissage désignées de la réserve de parc national Nahanni



7.0 Résumé de l'évaluation environnementale stratégique

Parcs Canada est responsable d'évaluer et d'atténuer les impacts de ses mesures de gestion sur les écosystèmes et les ressources culturelles. La *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*, rédigée par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, exige la tenue d'une évaluation environnementale stratégique pour tous les plans et politiques soumis à l'approbation d'un ministre ou du Cabinet fédéral lorsque ceux-ci sont susceptibles d'avoir des effets positifs ou négatifs importants sur l'environnement.

Une évaluation environnementale stratégique a été entreprise pour le présent plan directeur, et l'orientation qui s'y trouve en matière de gestion a été ajustée en fonction des conclusions tirées. Ce qui suit constitue un sommaire de l'évaluation environnementale :

La portée de cette évaluation environnementale stratégique comprenait les terres situées à l'intérieur des limites de Nahá Dehé et tenait compte de l'influence d'éventuels facteurs de stress provenant de l'extérieur du parc. La période visée est la décennie qui commence à la date d'entrée en vigueur du plan.

Au terme de ce délai, le plan directeur sera soumis à un nouvel examen. Les composantes valorisées évaluées par l'évaluation environnementale stratégique comprennent les composantes des écosystèmes d'eau douce, de forêt et de toundra, y compris les espèces en péril.

Il a été constaté que la plupart des composantes valorisées ne sont pas menacées par les effets cumulatifs, le changement climatique constituant le principal facteur de stress pour l'environnement naturel du parc. Une brève analyse des effets cumulatifs a été effectuée pour de nombreuses espèces, dont le caribou des bois (population des montagnes du Nord), le grizzli et le carcajou, puisque ces composantes valorisées font l'objet de multiples facteurs de stress. De plus, le plan directeur renferme des stratégies visant à comprendre les répercussions sur un certain nombre de composantes valorisées, notamment :

- la collaboration, les partenariats et la communication faisant partie intégrante de la mise en œuvre de ce plan;
- le travail effectué à Nahʔą Dehé avec d'autres intervenants pour aider à préserver l'intégrité écologique de la réserve de parc;
- le renforcement des partenariats pour faire face aux nouveaux besoins et défis des dix prochaines années, tels que le changement climatique, les contraintes liées aux projets d'exploitation des ressources et la durabilité des biens;
- l'intégration de recherches et de prévisions à jour sur le changement climatique dans les décisions de gestion des ressources naturelles et culturelles pour Nahʔą Dehé;
- la collaboration avec des partenaires, des titulaires de droits autochtones et les collectivités pour contrôler et orienter les mesures de gestion qui permettront de préserver la qualité de l'eau;
- la gestion de la fréquentation du parc selon des niveaux durables ainsi que l'examen et le suivi réguliers des pratiques de gestion des déchets humains, y compris l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des stratégies et des protocoles;
- la participation régulière des collectivités locales aux programmes de contrôle de la qualité de l'eau et la communication claire des résultats aux collectivités locales et aux gestionnaires fonciers;
- le renforcement des liens avec le parc et la compréhension accrue de celui-ci par l'augmentation de la présence des collectivités et des efforts de revitalisation culturelle pour les membres de la communauté.

Le périmètre du site du patrimoine mondial de l'UNESCO est basé sur les limites originales de Nahʔą Dehé. Les valeurs universelles exceptionnelles pour lesquelles il a été désigné ont été évaluées pour s'assurer que le plan directeur les protège adéquatement. Un engagement à cet effet avec l'Équipe du consensus de Nahʔą Dehé a été établi et la rétroaction a servi à peaufiner à la fois le plan directeur et l'évaluation environnementale stratégique.